

Si l'on présentait des lois sociales, humaines, si l'on apportait des améliorations au système économique, si l'on reconnaissait les droits des individus, de la personne humaine, cela serait nouveau et l'opposition serait alors heureuse de collaborer avec le gouvernement.

Au fait, quand le gouvernement propose des lois sociales, des lois humaines, des lois qui font l'affaire du peuple, l'opposition ne s'y oppose pas et vote en faveur de leur adoption.

Nous votons en faveur de toutes les bonnes mesures qui nous sont présentées.

Nous sommes élus pour cela. Nous ne sommes pas ici pour faire de l'obstruction. Nous sommes élus pour administrer, pour représenter le peuple, pour participer à l'élaboration des lois pour le bonheur du peuple. Voilà la raison pour laquelle nous sommes élus.

Voilà l'attitude du Ralliement créditiste et c'est dans cette optique que nous avons agi.

Alors, monsieur l'Orateur, le gouvernement ne veut presque plus reconnaître les droits et les principes de l'opposition. Il ne veut plus sauvegarder les lois et il veut supprimer les prérogatives de l'opposition. Nous nous opposons à cette attitude et nous allons lutter jusqu'au bout pour que l'opposition conserve ses droits et ses prérogatives.

Il y aurait eu plusieurs choses à discuter, si le gouvernement avait permis, par exemple, la tenue d'un débat sur l'agriculture. Nous n'avons presque pas eu le temps de discuter de l'agriculture. L'agriculture canadienne est dans un marasme qu'elle n'a jamais connu jusqu'ici. Nous n'avons pas eu assez de temps pour étudier cette situation déplorable, parce que le gouvernement n'a pas cru bon de présenter quelques mesures à ce sujet et parce qu'il craignait d'être obligé de faire quelque chose pour l'agriculture. Il a préféré faire quelque chose pour la finance, mais pas pour l'agriculture.

Plusieurs autres mesures relatives à l'industrie auraient pu être présentées. En effet, le gouvernement aurait pu proposer des mesures, monsieur l'Orateur...

• (5.50 p.m.)

M. André Ouellet (Papineau): Monsieur l'Orateur, est-ce que je pourrais poser une question à l'honorable député?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. L'honorable député de Papineau désire poser une question à l'honorable député de Compton.

[M. Latulippe.]

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander à l'honorable député s'il n'est pas d'accord avec moi pour reconnaître que si le parti créditiste n'avait pas fait un «filibuster» sur le bill omnibus, le gouvernement aurait probablement eu le temps de présenter les mesures auxquelles il a fait allusion.

M. André Fortin (Loibinière): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

J'aimerais vous faire remarquer, avec tout le respect que je vous dois, que l'autorité de la présidence est certainement mise en doute par le discours de mon honorable collègue de Compton.

J'ai remarqué, depuis le début de ses très intéressantes remarques, que les bouffons d'en face n'ont pas la décence de l'écouter. Ils ne font que «placoter» entre eux et échanger des farces.

Monsieur l'Orateur, je vous ferai remarquer que ceci est une atteinte à l'autorité de la présidence et que nous, de l'opposition, sommes prêts à collaborer avec vous pour faire respecter cette autorité. Si vous avez besoin de notre aide, nous pourrions «placer» ces bouffons d'en face.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je remercie infiniment l'honorable député et je suivrai ses conseils.

M. Latulippe: Monsieur l'Orateur, en ce qui touche le «filibuster» dont parlait l'honorable député de Papineau, j'avais déjà répondu en lui disant que nous avons fait un «filibuster» parce qu'il s'agissait d'une loi injuste et que 80 p. 100 de la population était contre. C'est pour cette raison que nous avons utilisé cette tactique.

Monsieur l'Orateur, nous sommes ici pour légiférer, et une loi est la résultante de plusieurs facteurs. Avant d'adopter une loi, il nous faut en étudier tous les aspects et il faut qu'elle soit mise à l'évidence. Une loi ne doit pas être conçue seulement par des avocats, car même s'ils représentent bien leur profession, s'ils sont bons pour rédiger des lois, une loi s'applique à tout le peuple. Pour qu'une loi soit sociale ou juste, il faut qu'elle soit à l'image de toute la nation.

Alors, ici, toute la nation est représentée. La Chambre compte des cultivateurs, des industriels, des hommes d'affaires, des avocats, des médecins, bref, toutes les classes de la société y sont représentées.

Or, quand nous adoptons une loi, elle doit refléter les aspirations de la société canadienne et non pas simplement constituer un texte préparé par des avocats qui manient habilement la tournure des phrases et qui rendent les lois incompréhensibles.